

NOUVEAU S9...LA REALITE DES PRIX !

A quelques mois de son application souhaitée par la Direction (02 février 2009), le NS9 fait beaucoup parler de lui et on entend tout et son contraire sur le sujet. Imbroglie organisé par la Direction elle-même face à un personnel, tous collègues confondus, inquiet par les modifications apportées à notre réglementation sécurité.

Alors la Direction est prête à tout pour faire avaler la pilule quitte à mépriser son personnel et à l'écrire !

C'est dans ce cadre que la Direction de l'infra vient de faire paraître un guide d'animation destiné aux DPX dans lequel elle prend ses propres cadres et maîtrises pour de véritables « quiches », puisqu'elle pense qu'ils ne sont pas capables de dispenser une formation à leurs agents, à moins que l'encadrement, lui-même, ne soit pas persuadé du bien fondé de ce nouveau S9 et qu'il faut donc les former à faire avaliser une réglementation à laquelle il ne croit pas.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur la totalité de ce document mais nous ne nous arrêterons que sur la fiche 5 intitulée : **Comment maîtriser ... quelques phénomènes de groupe.**

On peut y lire que la personne chargée de dispenser ce nouveau S9, peut se retrouver face à : « **Un paillason** » ou **l'art de la fuite**, « **Un hérisson** » ou **l'attaque frontale**, « **Un polisson** » ou **le pervers civilisé.**

Tout cela bien entendu avec les dessins adéquats !

La direction forme donc ses DPX à distinguer s'ils ont face à eux :

Des paillasons, ceux qui fuient. Est-ce à dire que l'on peut s'essuyer les pieds dessus? Est-ce à dire que l'on peut coûte que coûte fouler la réglementation avec eux ?

Des hérissons, ceux qui développent un esprit critique. Est-ce à dire que là sont stigmatisés ceux qui cherchent à comprendre, ceux qui refusent de faire

n'importe quoi ? Est-ce à dire que ce sont les militants syndicaux qui sont visés ?

Des polissons, ceux qui seraient des pervers civilisés. Est-ce à dire que la direction considère une partie de ses agents comme des fourbes qui lanceraient des rumeurs et qui pratiqueraient les sous entendus ?

Nous savons que les cadres et maîtrises, qui sont des salariés comme beaucoup, ne sont pas, dans leur immense majorité, pour des méthodes de management où l'on dévalorise les agents !

Au point 22 de l'argumentaire il est écrit « les OS eux-mêmes (*bonjour la faute de français*) étaient convaincues de l'intérêt des nouvelles procédures testées, jugées intéressantes et sécuritaires.

Mensonge ! Force Ouvrière et d'autres s'opposent au S9 !

Forfaiture ! Une fois de plus la direction tente par sa propagande de semer le trouble dans la tête des cheminots !

Mais de quoi a-t-elle peur ? Pourquoi de telles méthodes ?

Nous savons que si la direction en arrive à de telles extrémités c'est que son discours ne passe pas y compris parmi l'encadrement.

Alors ? La réalité des prix ? Qu'en est-il réellement du NS9 ?

Voilà ce qu'a écrit l'EPSF (Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire) :

« La réglementation actuelle dite « S9 » doit être améliorée et les règles NRT, même amendées au cours de l'expérimentation, ne sont pas pleinement satisfaisantes ».

« Effet de rupture par rapport à la réglementation « S9 » accentué par l'utilisation de trop nombreux termes nouveaux ».

Exemple : Acticité, Agent d'activité, Assurance-chantier, Garantie-Equipement...

« La réussite de ce grand chantier implique la pleine adhésion des agents ».

« L'ensemble des procédures NRT doit être passé à nouveau en revue pour s'assurer de leur utilité et de la pertinence de la totalité des mesures qu'elles prévoient ».

**Ce n'est pas nous qui le disons ! Mais l'EPSF !
A Force Ouvrière, nous partageons ce constat.**

Pourtant, la direction de l'Infra n'a, à ce jour, aucunement tenue compte des recommandations de l'EPSF.

Extraits du NS9 :

1. Protection du personnel vis-à-vis des circulations ferroviaires. - Application du procédé...sans bouclage équipement.	Alors que notre réglementation sécurité repose pour une grande part sur « la boucle de rattrapage », la nouvelle réglementation n'en prévoit plus dans certaines circonstances !
2. Protection du personnel vis-à-vis de la coactivité entre activités. La protection du personnel est assurée par : L'observation par le conducteur du mode de déplacement chantier.	Finis les annonceurs sur les chantiers !

Allons-nous accepter cela ? Non ! Et ceux qui disent le contraire mentent aux cheminots. Ceux-là même n'ignorent pourtant pas que la quasi unanimité des organisations syndicales, à l'exception de la CFDT et de la FGAAC, ont déposé en date du 16 septembre 2008 une demande d'audience nationale dont voici le premier point que nous souhaitons aborder :

1^{ER} POINT : Nouveau règlement S9

Au regard des éléments relevés dans les textes de procédures de sécurité qui nous ont été remis, il s'avère, comme nous l'avons dit, que bon nombre d'entre eux sont source d'erreurs et de lacunes et portent à interprétation.

Cela peut avoir des conséquences graves pour la sécurité du personnel et des circulations.

Le 29 juillet 2008, s'est tenue une réunion issue du CNHSCT, à laquelle nous avons senti une Direction d'entreprise empressée de déployer les nouvelles procédures malgré cette situation.

Dans l'état actuel, le passage en force du nouveau S9 est inacceptable !

- Nous demandons l'établissement d'un calendrier de discussions permettant de remédier aux anomalies du nouveau S9, dont certaines d'entre elles ont déjà été signalées à la Direction de l'entreprise,
- Nous demandons le report des formations en l'absence de certitude sur le contenu de l'ensemble des procédures,
- Il est inconcevable, pour la sécurité de l'ensemble des cheminots, que le nouveau S9 ne soit pas GAME par rapport à l'actuel, qui nous le rappelons, est lui repris dans le texte source qu'est le RSPRF.

Alors ! Qui a dit que les organisations syndicales étaient d'accord avec le projet NS9 ? Ils en sont pour leurs frais ! C'est ça la réalité des prix !

A ce jour, la Direction ne nous a toujours pas reçus.